

Le 15 novembre 2021

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 15 novembre 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Marlène Bourgault, Francine Couette et Karine Godbout, MM. Richard Côté, Gaétan Anctil et Sébastien Thibault, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-189

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés 2021-190

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 2021 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées par rapport à la lettre adressée aux élus municipaux concernant l'écoulement de purin dans la route Miville. Ladite lettre sera déposée à la séance du conseil du 6 décembre 2021. Les élus pourront répondre aux questions en temps et lieux.

Des questions ont aussi été soulevées par rapport à la délimitation de terrain entre la route Miville et la propriété de M. O'Neil Moreau.

Rés 2021-191

RENOUVELLEMENT ADHÉSION CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et résolu de renouveler notre adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Montmagny au montant de 250.00\$ plus taxes.

Rés 2021-192

NOMINATION REPRÉSENTANTE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ISLET SUD

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que Mme Karine Godbout soit nommée comme représentante de la Ville de Saint-Pamphile sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet-Sud.

Rés2021-193

NOMINATION REPRÉSENTANT TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et résolu que M. Gaétan Anctil soit nommé comme représentant de la Ville de Saint-Pamphile sur le conseil d'administration du Transport Adapté L'Islet-Sud.

Rés.2021-194

NOMINATION REPRÉSENTANT L'ORH MRC DE L'ISLET

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu que Mme Marlène Bourgault soit nommée comme représentante de la Ville de Saint-Pamphile sur le conseil d'administration de l'ORH MRC de l'Islet.

Rés.2021-195

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que Mme Francine Couette soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est pris note du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Rés. 2021-196

TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu d'autoriser le transfert budgétaire suivant soit du poste de Grand-Livre 02 41300 641 *Matériaux immeubles réseaux distribution* vers le 02 41200 522 *Entretien et réparation – Usine de purification réseau* un montant de 7 000.00\$ pour les travaux d'entrée électrique des puits 3 et 4.

Rés. 2021-197

DÉFICIT D'EXPLOITATION OMH 2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que le conseil municipal participe au déficit d'exploitation de l'OMH pour l'exercice financier 2019 au montant de 688.00\$.

Rés. 2021-198

COÛT DE LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2021

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et résolu que le conseil municipal accepte l'offre de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification comptable pour l'année 2021 au coût de 11 365.00\$ plus les taxes applicables.

Rés. 2021-199

MAIRE SUPPLÉANT AU CONSEIL DE LA MRC DE L'ISLET

Proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que le conseil municipal nomme Mme Marlène Bourgault comme maire suppléant au conseil de la MRC de l'Islet.

Rés 2021-200

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités, la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté et appuyé par le conseiller Gaétan Anctil et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Islet.

Rés.2021-201

PROCOLE D'ENTENTE VOISIN SECOURS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu de renouveler le protocole d'entente voisin secours avec les Habitations Saint-Pamphile pour une période de 5 ans.

Rés 2021-202

DEMANDE DE COMPENSATION – ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Ville de St-Pamphile, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (KM)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Route Elgin Sud	2.93	Bois	± 24 500

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu et adopté que la municipalité de Ville de St-Pamphile demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné pour l'année 2021, et ce, sur une longueur totale de 2.93 KM.

Rés. 2021-203

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Ville Saint-Pamphile a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Francine Couette, appuyée par la conseillère Karine Godbout, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Saint-Pamphile approuve les dépenses d'un montant de 13 247.91\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Rés 2021-204

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Pamphile a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Sébastien Thibault, appuyée par le conseiller Gaétan Anctil, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Ville Saint-Pamphile approuve les dépenses d'un montant de 192 213.37\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Rés. 2021-205

ACHAT D'UN SÉPARATEUR D'HUILE DE SRS ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu de faire l'achat d'un séparateur d'huile de la compagnie SRS Environnement au montant de 8 217.00\$ plus les taxes applicables.

Rés. 2021-206

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2 PPASEP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pamphile a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pamphile désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Francine Couette appuyé par la conseillère Karine Godbout et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pamphile autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

QUE Madame Alexandra Dupont soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

Rés. 2021-207

PARTICIPATION AU PROJET D'ARRÊTS BIENVEILLANTS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que la Ville de Saint-Pamphile confirme sa participation au projet d'arrêts bienveillants pour un coût entre 750.00\$ et 1650.00\$.

Rés 2021-208

BONIFICATION DE 10% POUR LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et résolu que la Ville de Saint-Pamphile bonifie de 10% les subventions accordées aux organismes pour la prochaine année.

Rés. 2021-209

DEMANDE D'AIDE POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ST-JOSEPH

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu d'accorder un montant de 2 000.00\$ à l'école primaire Saint-Joseph pour la patinoire extérieure, et par le fait même

d'utiliser ladite patinoire pour des activités de loisirs aux dates entendues entre le Service des loisirs et la direction de l'école St-Joseph.

Rés. 2021-210

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivant soit par la présente accepté :

Réginald Gagnon	Toiture
Juliana Litalien	Plancher
Enrico Pelletier	Toiture
Francis Thibodeau	Toiture
France Beaudry	Toit galerie, plancher
Jean-Pierre Paquette	Cabanon 10'x10'
Francis Chouinard	Agr Garage attenant de 27'x30'
Benoit Bélanger	Partie entrepôt

Rés 2021-211

AUTORISATION DES SIGNATURES DU CONTRAT DE VENTE DE TERRAIN AVEC HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que Monsieur Mario Leblanc, maire et Madame Alexandra Dupont, directrice générale, soient autorisés à signer le contrat de vente du terrain numéro 6 436 007 à Hydro-Québec et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pamphile.

Rés 2021-212

SUBVENTION ANNUELLE DE LA SODISPA

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de conseiller Sébastien Thibault et résolu qu'un montant de 35 000.00\$ soit accordé comme subvention annuelle à la SODISPA pour l'année 2021.

Rés. 2021-213

DEMANDE COMITÉ FLORALIES POUR PROJET ARBORETUM

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que le conseil appui la demande de projet Arboretum phases 10 et 11 présenté dans le programme Horti-Aîné.

Rés. 2021-214

NOMINATION MEMBRE DU CCU

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et résolu de nommer M. Richard Côté comme membre du CCU.

Rés. 2021-215

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'octobre 2021 au montant de 72 014.85\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2021-216

AUTORISATION BARRAGE ROUTIER POUR LA GUIGNOLÉE

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu à l'unanimité d'autoriser la Maison de la Famille à faire un barrage routier le 2 décembre prochain pour la Guignolée.

QUE cette autorisation n'est valide que si les autorisations du MTQ et de la SQ soient données.

Rés. 2021-217

MONTANT DE POUR LES PANIERS DE NOËL

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et résolu d'accorder un montant de 150.00\$ pour les paniers de Noël de la Maison de la Famille.

Rés. 2021-218

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 21.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale